

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

Application Mobile SJCF Lifestyle

Dernière mise à jour : 9 mars 2026

1. OBJET

Les présentes **Conditions Générales d'Utilisation** (CGU) ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de l'application mobile **SJCF Lifestyle** (ci-après « l'Application »).

Toute utilisation de l'Application implique l'**acceptation pleine** et entière des présentes CGU.

L'Application constitue un **service numérique** accessible via les plateformes de téléchargement.

Le **site internet** de l'Association est mentionné à titre purement indicatif et **n'entre pas** dans le champ contractuel des présentes.

2. ÉDITEUR DU SERVICE

L'Application est éditée par l'**Association des Professionnels de Saint-Jean-Cap-Ferrat** (Loi 1901), sis 21 avenue Denis Séméria, 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat. **Email** : assoprosjcf@gmail.com. Directrice de publication : Madame Brigitte WARNAULT.

3. PRESTATAIRE TECHNIQUE

Le **développement et l'exploitation technique** sont assurés par **BONUSQR s.r.o.**, Bosákova 3783/7, 851 04 Bratislava, Slovaquie. **BONUSQR** agit exclusivement en qualité de prestataire technique et sous-traitant informatique de l'Association.

4. DESCRIPTION DU SERVICE

L'**Application** a pour objectif de promouvoir les commerces de Saint-Jean-Cap-Ferrat, de proposer un programme de fidélité local et de permettre aux utilisateurs de découvrir les offres des partenaires.

5. ÉTANCHÉITÉ FINANCIÈRE ET NATURE DES POINTS

L'**Application** n'est ni un outil de paiement, ni un portefeuille électronique. Aucun **flux financier** ne transite par l'Association ou son prestataire.

Les points accumulés sont des **remises commerciales différées** sans valeur monétaire, non convertibles en espèces et ne constituant pas de la monnaie électronique au sens du **Code monétaire et financier**.

6. ACCÈS AU SERVICE

L'accès à l'Application est gratuit (hors coûts de connexion).

L'Utilisateur doit posséder un terminal mobile compatible et un accès au réseau internet.

7. CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR

- L'utilisation du programme de fidélité nécessite la création d'un compte.
- L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes.
- L'identifiant et le mot de passe sont personnels.
- Un seul compte est autorisé par personne physique.

8. MÉCANISME DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

Le cumul des points repose sur le barème défini par l'Association (**ex : 1 € = 1 point**).

Les points sont crédités lors du passage en caisse après validation par le commerçant via le scan d'un **QR Code unique**.

9. UTILISATION DES RÉCOMPENSES

Les points peuvent être échangés contre des **avantages ou réductions** chez les commerçants partenaires, selon les paliers de points disponibles et affichés dans l'Application.

10. VALIDITÉ DES POINTS

Les points n'ont **pas de date d'expiration** tant que le programme est maintenu par l'Association et que le compte de l'Utilisateur demeure actif.

11. INACTIVITÉ DU COMPTE

En cas **d'absence totale** d'activité (connexion ou scan) pendant une durée consécutive de **5 ans**, l'Association se réserve le droit de clôturer le compte et de supprimer les points acquis, conformément aux règles de prescription civile.

12. ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur s'engage à une **utilisation loyale et personnelle**.

Toute tentative de **fraude** (comptes multiples, détournement du système de scan...) entraînera la **suspension ou la clôture** du compte sans préavis ni indemnité.

13. RESPONSABILITÉ DE L'ÉDITEUR

L'Association déploie ses **meilleurs efforts** pour assurer la disponibilité du service.

Sa responsabilité est limitée à la fourniture technique de l'Application et ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de dysfonctionnement du réseau internet.

14. RESPONSABILITÉ DES COMMERÇANTS PARTENAIRES

Le commerçant est seul responsable de ses offres commerciales, de la qualité des produits vendus et de l'octroi effectif de la remise promise.

L'Association n'est pas partie au contrat de vente entre le commerçant et l'Utilisateur.

15. DISPONIBILITÉ TECHNIQUE ET MAINTENANCE

L'Association se réserve le droit **d'interrompre l'accès** à l'Application pour des opérations de maintenance ou de mise à jour technique.

16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Application et l'intégralité de son contenu (logos, logiciels, textes, graphismes) sont **protégés** par le droit de la **propriété intellectuelle**.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle est **strictement interdite** sans autorisation.

17. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité de l'Application et aux dispositions du RGPD.

18. ARRÊT DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

L'Association se réserve le droit **d'arrêter le programme de fidélité**.

Dans cette hypothèse, les Utilisateurs seront informés par notification ou e-mail moyennant un **préavis de deux (2) mois**. À l'issue de ce délai, les points non utilisés seront définitivement supprimés.

19. UTILISATION DES COOKIES ET TRACKERS

L'Application utilise des **traceurs techniques nécessaires** à son bon fonctionnement et à la mesure d'audience anonyme. Notamment pour améliorer l'expérience utilisateur.

Le consentement est géré conformément à la réglementation en vigueur.

20. MODIFICATION DES CGU

L'Association peut **modifier** les présentes CGU à tout moment.

L'Utilisateur est **informé** des modifications substantielles par notification 30 jours avant leur entrée en vigueur.

L'utilisation continue du service vaut acceptation des nouvelles conditions.

21. MÉDIATION ET RÉOLUTION AMIABLE

En cas de **litige**, l'Utilisateur est invité à contacter l'Association.

À défaut d'accord, il peut saisir gratuitement le **Centre de Justice Amiable de Nice (CJA)**, 14 rue de la Préfecture, 06300 Nice.

22. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGU sont soumises au **droit français**.

- Les litiges relatifs à la **propriété intellectuelle** ou à la **concurrence déloyale** relèvent de la compétence exclusive du **Tribunal Judiciaire de Marseille** et/ou de **Paris**.
- Tout autre litige relève de la compétence du **Tribunal Judiciaire de Nice**.

Sous réserve des dispositions protectrices du Code de la consommation permettant au consommateur de saisir la juridiction de son choix.

MENTIONS LÉGALES

Application **SJCF Lifestyle**
Dernière mise à jour : 6 mars 2026

1. ÉDITEUR DE L'APPLICATION

L'application mobile **SJCF Lifestyle** est un service numérique accessible via navigateur internet et via les plateformes de téléchargement d'applications mobiles.

Elle est éditée par l'**Association des Professionnels de Saint-Jean-Cap-Ferrat** (régie par la loi du 1er juillet 1901).

- **Siège social** : 21 avenue Denis Séméria, 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat – Fr
- **Email** : assoprojcf@gmail.com
- **Site internet** : <https://www.saintjeancapferrat-lifestyle.com>
- **Numéro SIREN** : [à compléter]
- Non assujetti à la TVA selon l'art. 293 B du CGI.

Directrice de la publication : Madame Brigitte WARNAULT, Présidente de l'Association.

L'Association des Professionnels de Saint-Jean-Cap-Ferrat est responsable du **contenu éditorial** publié sur leur site internet et au sein de l'application.

2. OBJET DE L'APPLICATION

L'application **SJCF Lifestyle** a pour objet de :

- Promouvoir les commerces et services situés à **Saint-Jean-Cap-Ferrat**,
- permettre aux utilisateurs de découvrir les commerces partenaires,
- proposer un **programme de fidélité local basé sur un système de points ou avantages commerciaux**,
- faciliter la communication entre l'Association, les commerçants partenaires et les utilisateurs.

Le programme de fidélité proposé dans l'application repose exclusivement sur **des avantages commerciaux accordés par les commerçants partenaires**.

Les points ou avantages proposés dans l'application :

- ne constituent ni un moyen de paiement,
- ni de la monnaie électronique,
- ni un instrument financier.

Les points correspondent uniquement à **des remises commerciales différées accordées par les commerçants participants**, conformément aux règles définies par l'Association.

Ils ne donnent lieu à aucun dépôt de fonds, ni à aucune gestion de monnaie par l'Association.

3. PRESTATAIRE TECHNIQUE DE L'APPLICATION

La conception technique, le développement et l'exploitation technique de l'application sont assurés par :

- **BONUSQR s.r.o.**
- **Adresse postale** : Bosákova 3783/7, 851 04 Bratislava – Slovaquie
- **Numéro d'enregistrement** : IČO 57246475
- **Site internet** : <https://bonusqr.com/fr>

BONUSQR agit en qualité de prestataire technique et de sous-traitant au sens du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

BONUSQR n'est pas responsable du contenu éditorial publié dans l'application ni des relations commerciales entre les commerçants partenaires et les utilisateurs.

4. HÉBERGEMENT

L'infrastructure technique de l'application est hébergée par :

- **Hetzner Online GmbH** (Allemagne) pour le compte du prestataire technique **BONUSQR** (Slovaquie)
- **Adresse postale** : Industriestr. 25, 91710 Gunzenhausen
- **Site internet** : <https://www.hetzner.com>
- **Téléphone** : +49 9831 5050
- **Email** : data-protection@hetzner.com.

Les données sont hébergées au sein de l'Union européenne.

5. ACCÈS À L'APPLICATION

L'accès à l'application est gratuit pour les utilisateurs. **L'Association** met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer un accès de qualité aux services, **mais ne peut être tenue responsable** :

- d'interruptions techniques,
- de dysfonctionnements du réseau internet,
- d'opérations de maintenance ou d'événements indépendants de sa volonté.

L'Association se réserve le droit de suspendre, interrompre ou limiter l'accès à tout ou partie des services à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou de maintenance.

L'Association ne saurait être tenue responsable d'une utilisation frauduleuse ou abusive du service par un utilisateur ou un commerçant partenaire.

6. RESPONSABILITÉ

L'Association met en œuvre ses **meilleurs efforts** afin d'assurer l'exactitude et la mise à jour des informations diffusées sur l'application. **Toutefois**, ces informations peuvent provenir notamment des commerçants partenaires ou des utilisateurs et l'Association ne peut en garantir l'exactitude ou l'actualisation permanente.

L'Association ne saurait être tenue responsable notamment :

- Des erreurs ou omissions résultant notamment des informations communiquées par les utilisateurs ou les commerçants partenaires,
- d'une indisponibilité temporaire de l'application liée notamment à des opérations de maintenance, à des incidents techniques ou à des circonstances indépendantes de sa volonté,
- des conséquences résultant de l'utilisation de l'application par les utilisateurs ou les commerçants partenaires, notamment en cas de mauvaise utilisation ou de manipulation incorrecte du service.

Les commerçants partenaires demeurent seuls responsables :

- Des offres commerciales qu'ils proposent,
- des conditions d'attribution des avantages ou remises accordées dans le cadre du programme de fidélité,
- ainsi que de la validation des transactions et de l'application des avantages auprès des utilisateurs.

La responsabilité de l'Association ne pourra être engagée qu'en cas de faute qui lui serait directement imputable.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments présents dans l'application, notamment : Textes, images, graphismes, logos, marques, éléments visuels, contenus éditoriaux, sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Ces éléments sont la **propriété exclusive** de l'Association des Professionnels de Saint-Jean-Cap-Ferrat ou de leurs titulaires respectifs. **Toute reproduction, représentation, modification ou exploitation non autorisée de tout ou partie de l'application est strictement interdite.**

8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données sont traitées uniquement pour les finalités nécessaires au fonctionnement du programme de fidélité.

Les données personnelles collectées via l'application sont traitées conformément au :

- **Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD)**
- **et à la loi française Informatique et Libertés.**

Le responsable du traitement des données est l'**Association des Professionnels de Saint-Jean-Cap-Ferrat**.

Pour toute question relative au traitement des données personnelles ou pour exercer vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation ou portabilité), vous pouvez contacter :

- **assoprosjcf@gmail.com**

Les modalités détaillées du traitement des données sont précisées dans la **Politique de confidentialité** accessible dans l'application.

9. COOKIES

L'application peut utiliser des cookies ou technologies similaires afin de :

- Mesurer l'audience,
- améliorer l'expérience utilisateur,
- assurer le bon fonctionnement technique des services.

L'utilisateur peut configurer son navigateur afin de refuser ou limiter l'utilisation de cookies.

10. LIENS HYPERTEXTES

L'application peut contenir des liens vers des sites internet tiers.

L'Association n'exerce aucun contrôle sur ces sites et ne saurait être tenue responsable de leur contenu ou de leur politique de confidentialité.

11. DROIT APPLICABLE

Les présentes mentions légales sont régies par le **droit français**.

Tout litige relatif à l'utilisation de l'application sera soumis aux **juridictions françaises** compétentes. Sous réserve des règles impératives applicables aux consommateurs.

Conformément aux **articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation**, pour tout litige de consommation qui n'aurait pas pu être résolu directement par une **réclamation écrite** auprès de l'Association, l'**Utilisateur** peut recourir gratuitement au **médiateur de la consommation** notamment à l'aide du :

- **Centre de Justice Amiable de Nice (CJA)**
- **Adresse postale** : 14 rue de la Préfecture, 06300 Nice
- **Site internet** : <https://www.cjanc.fr/>
- **Téléphone** : 04 93 13 26 00.

CHARTRE D'UTILISATION DU PROGRAMME

Programme de fidélité – SJCF Lifestyle

Dernière mise à jour : 8 mars 2026

PRÉAMBULE

La présente charte d'utilisation définit l'esprit, les valeurs et les principes de fonctionnement du programme de fidélité proposé par l'Association des Professionnels de Saint-Jean-Cap-Ferrat **via l'application mobile SJCF Lifestyle** exclusivement.

L'application a pour vocation :

- De **soutenir** et **dynamiser l'économie** locale en favorisant les **relations de confiance** entre les commerçants partenaires et les utilisateurs.
- De **garantir un écosystème local loyal, transparent et solidaire**.

Elle repose sur un principe simple, **valoriser la fidélité des clients par des remises commerciales différées, sans aucun flux financier au sein de l'outil numérique**.

La présente charte complète les **Conditions générales d'utilisation (CGU) de l'application**.

1. LES VALEURS FONDAMENTALES

Le programme **SJCF Lifestyle** repose sur trois piliers :

- **Simplicité** : Un barème **unique** d'accumulation (**1 € = 1 point**) pour une compréhension **immédiate** par tous.
- **Confiance** : Une relation de **transparence** entre l'utilisateur qui consomme et le commerçant qui récompense.
- **Solidarité locale** : Chaque achat contribue directement à la **vitalité économique** de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

2. ÉTHIQUE ET ABSENCE DE FLUX FINANCIERS

Le programme est une initiative associative **sans but lucratif**.

- **Nature des points** : Les points accumulés constituent des **remises commerciales différées**. Ils n'ont aucune valeur monétaire, ne sont pas convertibles en espèces et ne peuvent être cédés.
- **Étanchéité financière** : L'application ne constitue ni un outil de paiement, ni un portefeuille électronique. Aucun flux monétaire ne transite par l'Association ou son prestataire technique.

3. ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

En adhérant au programme, l'utilisateur s'engage à :

- **Utiliser l'application** de manière honnête et personnelle (un seul compte par personne physique).
- **Présenter son interface** mobile au commerçant uniquement lors d'un achat réel et effectif.
- **Ne pas tenter** de contourner les dispositifs techniques de sécurité ou de cumuler des points de manière frauduleuse.

4. DROITS ET DEVOIRS DES COMMERÇANTS

Les commerçants partenaires sont les piliers du dispositif.

Ils s'engagent à :

- **Valider loyalement** les points des clients au moment du règlement.
- **Honorer les récompenses** correspondant aux paliers atteints (**ex** : 50 pts, 100 pts, 150 pts).
- **Informers les clients** de leurs offres spécifiques.

Note : Le commerçant reste seul responsable de la qualité des produits et services vendus.

5. LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET ABUS

Afin de préserver l'équité du système, l'Association se réserve le droit de :

- **Supprimer** les points obtenus frauduleusement.
- **Suspendre ou clôturer** définitivement le compte d'un utilisateur en cas de manquement grave à la présente **charte ou aux CGU**.

6. PROTECTION DES DONNÉES ET VIE PRIVÉE

L'Association et son prestataire technique BONUSQR s'engagent à une transparence totale :

- **Les données** sont collectées uniquement pour la gestion du programme de fidélité.
- **Aucune donnée** n'est revendue à des tiers à des fins commerciales.
- **Le stockage** est sécurisé au sein de l'Union Européenne (Allemagne).

7. PÉRENNITÉ ET ÉVOLUTION DU PROGRAMME

Le programme est conçu pour durer :

- **Validité** : Les points n'ont pas de date d'expiration.
- **Information** : L'Association peut faire évoluer les fonctionnalités de l'application ou le barème des récompenses. Toute modification substantielle sera notifiée aux utilisateurs.
- **Arrêt** : En cas d'arrêt du dispositif, un préavis de **deux (2) mois** sera respecté pour permettre l'usage des droits acquis.

GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION

Programme de fidélité SJCF Lifestyle

1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Le programme **SJCF Lifestyle** est une initiative de l'Association des Professionnels de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Il **repose** sur un mécanisme de **points** permettant aux utilisateurs de récompenser leur **fidélité** lors de leurs achats chez les commerçants partenaires.

Chaque achat génère des **points**, qui peuvent ensuite être échangés contre des **récompenses ou des réductions**.

2. QU'EST-CE QUE L'APPLICATION SJCF LIFESTYLE ?

SJCF Lifestyle est une application mobile exclusive qui permet de :

- **Découvrir** les commerces locaux partenaires.
- **Cumuler** des points de fidélité à chaque passage en caisse.
- **Bénéficier** d'avantages et de remises commerciales différées.
- **Suivre** en temps réel son historique d'achats et son solde de récompenses.

***Note :** Le programme est entièrement dématérialisé et accessible uniquement via l'application mobile.*

3. COMMENT GAGNER DES POINTS ?

L'accumulation des points est simple et transparente :

- **Règle standard :** 1 € dépensé = 1 point fidélité.
- **Exemples :** 10 € dépensés = 10 points / 50 € dépensés = 50 points.

Les points sont crédités sur votre **compte personnel** au sein de l'application **immédiatement** après la validation de la transaction par le commerçant au moment du paiement.

4. UTILISATION DES POINTS (RÉCOMPENSES)

Les points accumulés sont échangeables contre des avantages concrets selon des paliers définis par l'Association :

- **50 points** → Un café offert ou avantage équivalent.
- **100 points** → Réduction immédiate de 1 €.
- **150 points** → Réduction de 10 % (selon les conditions du commerçant).

Note : Ces paliers sont donnés à titre indicatif et peuvent être adaptés lors de campagnes promotionnelles spécifiques.

5. PROCESSUS DE CONVERSION ET RÉDUCTION

L'échange de vos points est instantané lors de votre passage en caisse :

1. **Sélection** : Choisissez la récompense disponible dans votre application.
2. **Validation** : Présentez votre application au commerçant.
3. **Déduction** : Les points sont déduits de votre solde et la réduction est appliquée **immédiatement sur votre facture ou ticket de caisse**.

Note : L'expérience est fluide, aucune manipulation de code n'est nécessaire, la remise est directe.

6. VALIDITÉ DES POINTS

- **Pas de date d'expiration** : Vos points n'expirent pas tant que le programme est actif. Vous êtes libre de les conserver et de les utiliser quand vous le souhaitez.
- **Garantie** : En cas d'arrêt définitif du programme par l'Association, vous disposerez d'un préavis de deux (2) mois pour utiliser votre solde de points (conformément à l'article 18 des CGU de l'application).

7. SUIVI ET ESPACE PERSONNEL

Tout est centralisé dans votre application. À tout moment, vous pouvez :

- **Consulter** votre solde de points mis à jour.
- **Vérifier** les offres disponibles chez vos commerçants favoris.
- **Accéder** aux documents contractuels (CGU, Politique de Confidentialité) régissant le service.

8. ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

Pour garantir l'équité du système local, l'utilisateur s'engage à :

- **Utiliser** l'application de manière honnête et personnelle.
- **Ne pas créer** de comptes multiples pour détourner les avantages.
- **Respecter** les commerçants partenaires qui financent ces remises.

Note Juridique : *Les points de fidélité constituent des remises commerciales différées. Ils ne possèdent aucune valeur monétaire propre, ne sont pas convertibles en espèces et ne constituent pas un moyen de paiement ou de la monnaie électronique.*

LEVIER DE CROISSANCE DE VOTRE COMMERCE

Note de présentation aux Commerçants de Saint-Jean-Cap-Ferrat

"Imaginez que chaque client qui sort de chez vous reparte avec une raison de revenir demain. C'est ce que fait SJCF Lifestyle. C'est gratuit pour vous, c'est simple pour eux, et c'est une force de frappe collective pour tout le village. On l'installe ensemble ?"

1. LE CONSTAT : Pourquoi SJCF Lifestyle maintenant ?

Le commerce de proximité fait face à **deux défis** : **la concurrence du e-commerce** et **la volatilité des clients**.

Pour réussir, il ne suffit plus d'attendre le client, il faut **le faire revenir**.

SJCF Lifestyle est la **réponse collective** de notre Association pour **digitaliser votre fidélisation sans aucun coût technique pour vous**.

2. LA PROMESSE : Un "Cercle Vertueux" pour votre C.A.

Rejoindre le programme, c'est bénéficier d'un système de fidélité "Premium" qui transforme chaque visiteur en client régulier :

- **Fidélisation automatique** : **1€ dépensé = 1 point**. Une règle simple que tout le monde comprend.
- **Visibilité boostée** : **Vous apparaissez** dans l'application utilisée par tous les habitants et visiteurs de la presqu'île.
- **Données clients** : **Vous comprenez** mieux les habitudes de consommation locales pour ajuster vos offres.

3. L'ARGUMENT IRRÉSISTIBLE : 100% Avantages, 0% Contrainte

Nous avons conçu cet outil pour qu'il ne vous prenne pas de temps :

- **Zéro frais bancaire** : Ce n'est pas un système de paiement. Aucun flux financier ne transite par l'app. Vous gardez 100% de vos marges.
- **Simplicité absolue** : **1 seconde** pour scanner le QR code du client. C'est tout.
- **Maîtrise totale** : **Vous restez maître** de vos offres. L'application est un outil à votre service, pas une contrainte.

4. COMMENT ÇA MARCHE CONCRÈTEMENT ?

Le parcours client est "sans couture" :

1. **Le Scan** : Le client achète chez vous, vous scannez son application.
2. **Le Gain** : Les points tombent immédiatement dans sa poche numérique.
3. **Le Retour** : Le client revient chez vous (ou chez un partenaire) pour utiliser ses avantages, créant un **trafic constant** dans le village.

5. LA SÉCURITÉ D'UN CADRE PROFESSIONNEL

Le programme est géré par l'Association et repose sur une infrastructure technologique robuste (normes RGPD et sécurité européenne).

- **Support dédié** : L'Association vous accompagne pour l'installation et la prise en main.
- **Éthique locale** : Un programme fait par et pour les professionnels de Saint-Jean-Cap-Ferrat.